



Peut on refuser un avoir et obtenir le remboursement?

Par **charton**, le **16/05/2008** à **17:39**

j'ai achete dans un magasin specialise un canape et un frigo un vendredi soir ils me font une carte pour payer dans 3 mois le samedi matin je leur demande d annulé la vente du canapé je rencontre un responsable qui me dit qu'il procede a l annulation de la vente qu il n y a aucun probleme, aujourd hui (2 mois plus tard il m 'envoi la facture comprenant le montant du canape mais egalement du frigo que je n ai jamais eu. ils veulent que je paie pour les 2 et ensuite me faire un avoir correspondant a la valeur du frigo, ont-ils le droit de me prelever le montant total et de me forcer d accepter un avoir que je refuse? ou puis je obtenir dans le cas ou ils debiteraient mon compte, le remboursement du frigo?

merci d avance pour vos reponses